



LETTRE DU CREDIMI # N°7 mars-décembre 2020 (lettre du confinement)

SOMMAIRE

- Le mot des directeurs	pp. 2-3
- <i>In memoriam</i> Philippe KAHN	pp. 4-7
- <i>In memoriam</i> Charles LEBEN	p. 8
- <i>In memoriam</i> Pierre COLLOMB	p. 9
- Actualités du Centre	pp. 9-10
- Formation par la recherche	p. 11
- Production scientifique du CREDIMI	pp. 12-22
- Vie des Masters adossés au laboratoire	pp. 23-24
- Annonce des manifestations à venir	p. 25
- Missions, consultations, expertises	p. 25

Directrice de publication

Clotilde JOURDAIN-FORTIER

Conception et réalisation

Florian BROCARD

Centre de Recherche sur le Droit des Marchés et des Investissements Internationaux (CREDIMI)

EA 7532 - Université de Bourgogne

4 Boulevard Gabriel - 21000 Dijon

+33 (0)3 80 39 53 92

credimi.secretariat@u-bourgogne.fr



Le mot des directeurs

Cette fin d'année nous l'attendions avec soulagement. L'envie de tourner de la page de cette annus horribilis est présente chez tous, l'espoir de commencer 2021 sous d'autres couleurs nous anime tous.

Au-delà des considérations scientifiques, le lien social s'est distendu, par nécessité chacun s'est refermé sur soi, a tourné le dos à l'autre, s'est recroquevillé dans sa coquille. Faire vivre les projets collectifs a été rendu encore plus difficile cette année. L'espoir est donc de voir cette page se tourner, de retrouver avec 2021 la chaleur des relations interpersonnelles, la joie de partager à nouveau un déjeuner ou un verre ensemble, de pouvoir accueillir de nouvelles manifestations scientifiques, de revivre ensemble tout simplement. C'est le vœu que nous formons pour 2021.

Cet espoir est d'autant plus vif que l'année 2020 a été marquée par la disparition de deux anciens membres du laboratoire, mais aussi d'amis d'une vie scientifique partagée.

D'abord, cet été, celle du professeur Charles LEBEN qui avait rejoint la Faculté de droit de Dijon et le CREDIMI au début des années 80 avant de rejoindre l'Université de Paris II, sans s'éloigner définitivement du laboratoire dont il avait été un membre actif et influent, adhérant sans réserve aux méthodes de travail dijonnaises et à la théorie de la *lex mercatoria*.

Ensuite, et j'ose dire surtout, non pas en raison d'une quelconque éventuelle échelle de valeur ou même d'affectation mais en raison de sa place singulière au sein du CREDIMI puisqu'il en était le fondateur, celle de Philippe Kahn. Il avait su faire fructifier admirablement en France et à l'étranger l'héritage de Berthold Goldman son directeur de thèse qui a redécouvert la *Lex mercatoria*.



Il avait su créer un espace de réflexion en Bourgogne et donner naissance à une école, l'école de Dijon, qui est aujourd'hui connue dans le monde entier. Rares sont ceux qui ont réussi à fédérer humainement et scientifiquement autour d'eux. Gérard Farjat, son ami niçois, l'a réussi avec l'école de droit économique de Nice. Philippe Kahn l'a réussi avec l'école de la *Lex mercatoria* à Dijon. L'apport de Philippe Kahn est ainsi indiscutable et indiscuté. Il était la personnification de l'excellence, reconnue notamment par la remise d'une médaille d'argent du CNRS qui habille désormais les couloirs du laboratoire. Mais il était aussi humainement attaché à ce centre de recherche et à ses membres, passés et actuels. La plupart sont revenus lors de la célébration des 50 ans du CREDIMI au mois de décembre 2018 pour le voir, pour retrouver ce collectif. Nous avons eu cette chance d'avoir pu partager ce dernier moment avec lui. Philippe Kahn était résolument moderne, toujours tourné vers les nouvelles problématiques qui émergent dans notre société, toujours tourné vers l'autre. Ses appels télé-

phoniques réguliers pour prendre des nouvelles des activités du centre et de ses membres vont nous manquer.

Pour lui dire au revoir, cette lettre livre ici quelques hommages, témoignages reçus ces derniers jours. Tous ne peuvent y figurer, les plus privés notamment seront gardés. Un profil de Philippe Kahn, rédigé par le professeur Catherine Kessedjian, initialement publié dans le *International*

Law FORUM du droit international, volume 5 (2003) : Issue 2 (Jan 2003), pp. 130-132 est également ici republié. Nous serons fiers de continuer à porter, ensemble, et à notre échelle, les valeurs de Philippe Kahn.

Il aurait notamment été particulièrement heureux et intéressé par le nouveau blog « Inter-éthique » (<https://blog.u-bourgogne.fr/droit-inter-ethique>) créé par notre nouveau collègue Raphaël Maurel qui a rejoint l'équipe au début du mois de septembre 2020, ainsi que par la nouvelle convention conclue entre le laboratoire et l'Observatoire de l'éthique Publique sur le thème du *Droit international des investissements au prisme de l'éthique*, qui s'inscrivent, tous les deux, dans la lignée des travaux précédents du laboratoire sur l'éthique. On se souviendra de la conclusion de son intervention au colloque organisé par le CREDIMI à la bibliothèque Alexandrie, en Egypte, en 2005, organisé en hommage à Philippe Fouchard. Il écrivait alors : « Il n'est pas à exclure que les investissements internationaux dont le régime juridique a été orienté a été orienté principalement vers le développement économique deviennent un vecteur, au moins partiel, d'autres valeurs, et qu'au commerce équitable s'ajoute l'investissement équitable en complément de l'investissement tel qu'on le conçoit aujourd'hui »¹. La relève, sur ces questions, est désormais assurée et cela l'aurait rendu heureux.

Enfin, il ne faut pas oublier ceux qui n'ont pas été membres du laboratoire mais qui sont considérés comme des amis scientifiques. C'était notamment le cas du professeur Pierre Collomb, spécialiste de droit du sport, bien connu et très apprécié des membres du Laboratoire de droit du sport, la « Dream Team » interne du CREDIMI qui, sans mi-temps, continue ses études sur le dopage, l'existence d'un droit matériel international du travail des sportifs et bien d'autres thèmes encore. On signalera la collaboration de Cécile Chaussard avec la Chaire de recherche sur l'antidopage dans le sport, dirigée par David Pavot, professeur titulaire à l'Université de Sherbrooke (Québec), devenu membre associé du CREDIMI, et financée par l'Agence mondiale antidopage. Également, la signature d'une nouvelle convention avec le Consulat Général de France à Québec sur la thématique *Genre et lutte antidopage*.

Cette fin d'année est grise et terne. Tournons-lui résolument le dos et abordons les projets de l'année 2021 avec envie et optimisme. Beaucoup des projets scientifiques de 2020 ont dû être reportés à 2021. Nous les attendons avec impatience.

Clotilde Jourdain-Fortier
David Jacotot

¹ Philippe KAHN, « Ethique et investissements », in *L'Ethique dans les Relations Economiques Internationales en hommage à Philippe Fouchard*, Pedone, 2006, p. 119.

In memoriam Philippe KAHN



Philippe Kahn s'en est allé, ce 24 novembre 2020, emporté par la Covid.

Il allait entrer dans sa quatre-vingt-dixième année avec sa discrétion habituelle, sa sensibilité à l'autre mais aussi une curiosité sans cesse renouvelée et jusqu'à ces derniers jours, y compris par la lecture quotidienne du Monde.

Pour les juristes, et pas seulement ceux du CREDIMI, son départ n'est pas rien.

A partir d'une thèse sur la vente internationale de marchandises préparée sous la direction de Berthold GOLDMAN et qui allait lui ouvrir une carrière au CNRS, il n'allait cesser

de tracer son sillon, de labourer les terres de la *lex mercatoria*.

En construisant d'abord le CREDIMI de façon à en faire un centre d'excellence et un centre durable.

En prenant en charge le CLUNET et le jurisclasseur de Droit international.

En s'ouvrant -un pionnier- au droit des investissements.

En explorant le droit des ressources naturelles y compris d'origine agricole.

En accompagnant, pour un jour ou pour toujours, tous les chercheurs que le droit du commerce international pouvait intéresser dans l'une quelconque de ses facettes.

Apparemment austère mais en réalité amoureux de la vie et exigeant, l'homme ne cultivait pas l'égoïsme. La mise en valeur de ses coéquipiers, juristes mais aussi économistes, philosophes et jusqu'aux spécialistes de la chose pharmaceutique, était l'une de ses plus grandes satisfactions.

Apparemment peu disert, il se voulait surtout attentif aux propos de l'autre, humaniste autant qu'humain ou l'inverse, on ne sait trop.

Philippe KAHN était un exemple de générosité dont l'amitié était précieuse, autant que son savoir, son savoir vivre et son savoir être.

Ali BENCHENEB et Eric LOQUIN

Profile / Profil

Philippe Kahn

CATHERINE KESSEDJIAN

International Law FORUM du droit international, volume 5 (2003) : Issue 2 (Jan 2003), pp. 130-132

La vie se charge de forger le caractère de chacun d'entre nous et de creuser le chemin qui sera le nôtre, chemin droit et sans surprise pour certains, courbe et aventureux pour d'autres.

Quand vous êtes installé face à Philippe Kahn dans sa maison, havre de paix au fond d'un jardin du vieux Dijon, et que vous l'écoutez raconter ce qu'il décrit comme son « indifférence à l'échec », on comprend mieux comment il a pu, durant tant d'années participer aux travaux scientifiques parmi les plus importants du XX^{ème} siècle sur le droit des investissements, les contrats d'Etat et la *lex mercatoria*, et souvent les conduire avec un dirigisme non sans une certaine souplesse, sans jamais se départir d'une distance qui, pour toute personne ne le connaissant pas bien, pouvait passer pour du dilettantisme.

Enfant de la seconde guerre mondiale (il avait à peine 8 ans quand elle éclata), il en ressort riche d'une expérience dont il tirera les leçons plus tard, ayant vécu une partie de cette période caché dans une ferme du Forez. Peu après la libération, un séjour de cinq années en sanatorium, laissera des traces indélébiles qui marqueront définitivement ses orientations. Lorsqu'il sera question de ses choix d'études et de carrière professionnelle, ses fragilités physiques influenceront ses choix. Comme il le dit joliment, il vient au droit « par soustraction » alors qu'il n'est pas ordonné, déteste les fiches et les raisonnements mathématiques, mais est un chercheur, un inventif, un explorateur. Un de ses maîtres dira de lui, « c'est le poète du droit ».

Sous la houlette de son directeur de thèse, Berthold Goldman, qui, au début des années 1960, commençait à avoir l'intuition de l'importance grandissante de la fameuse *lex mercatoria*, Philippe Kahn participe à tous les travaux de l'époque sur les investissements y compris les travaux de l'association de droit international qui, en 1966, adopte un premier rapport sur les investissements étrangers dans les pays en voie de développement (selon l'expression consacrée à l'époque) et vote une résolution qui fera date mais qui sera en grande partie modifiée par les rapports subséquents, particulièrement par le 5^{ème} présenté à New Dehli en 1974, dont Philippe Kahn dit aujourd'hui qu'il était « trop à droite ».

C'est durant cette même période qu'il s'intéresse à la vente internationale de marchandises, contrat roi des relations économiques internationales. Il n'a pas l'esprit abstrait et les règles de droit international privé classiques (notamment la convention de La Haye de 1955 à la négociation de laquelle Berthold Goldman avait participé) ne l'intéressent que très modérément. Il est beaucoup plus intéressé par la pratique, par les contrats eux-mêmes et comment, à partir de leur étude, il est possible de mettre en lumière des règles que l'on qualifierait aujourd'hui « d'auto-régulation ». Il appliquait ainsi pour la première fois la méthode qui fera la fortune intellectuelle de la fameuse école de Dijon et du CREDIMI (Centre de Recherches et d'études sur le droit des marchés) et lui permettra de constituer une des plus riches « contractothèques » des centres français de recherche. C'est d'ailleurs la première partie de sa thèse consacrée à l'analyse de ces contrats (réunis en grande partie grâce aux travaux de la Commission économique pour l'Europe basée à Genève) qui fera l'essentiel de l'intérêt des membres de son jury de doctorat qui, délaissant la seconde partie consacrée aux règles de conflit de lois, considèrent que son véritable apport doctrinal réside dans la confirmation de l'existence de clauses types, de principes récurrents, de règles acceptées par les opérateurs économiques internationaux indépendamment de tout droit étatique éventuellement

applicable à leurs opérations. C'est en partie sur ces constatations et conclusions (et sur celle de deux autres de ses thésards, Jean Stoufflet et Philippe Fouchard) que Berthold Goldman se fondera pour écrire l'article qu'il fera paraître aux Archives de Philosophie du droit en 1964 au moment même où Schmithoff, pour les pays de langue anglaise, parvenait à des conclusions similaires.

Le contraste entre la personnalité de Philippe Kahn, non conformiste, un rien frondeur, peu enclin à suivre les voies toutes tracées, et l'objet de ses recherches, la société des marchands, peut étonner plus d'un observateur. Mais, après réflexion, c'est finalement très cohérent que quelqu'un comme lui se soit attaqué au monolithisme du droit étatique. Qu'il ait démontré la pluralité des sources du droit tout en conservant un profond esprit républicain, correspond bien à cet esprit curieux et libre.

C'est dans un autre domaine que le droit que sa soif de liberté s'est également révélée. Encore étudiant à Dijon, choqué par les difficultés d'accès au ciné-club de la ville (les étudiants sont des trublions, on le sait), il crée, avec un ami étudiant de la même promotion, un ciné-club concurrent, le ciné-club universitaire qui lui permettra d'affirmer petit à petit une véritable passion pour ce 7ème art alors dans une période particulièrement riche. Mais Philippe ne s'arrêtera pas là. Il participera à toutes les structures culturelles des années soixante et soixante-dix : le choix des artistes pour le 1%² sur le nouveau campus universitaire en sa qualité de Président de la Commission culturelle de l'Université ; le fonds régional d'art contemporain ; les journées du cinéma.

Philippe est donc, avec son épouse Anne-Marie, véritablement un homme de la Cité participant pleinement à toutes ses activités. Sur le campus de Dijon, Philippe est une « figure », connu de tous, pas seulement des juristes, son avis est souvent requis pour des questions diverses. Reconnu par ses pairs, il fut décoré à plusieurs reprises y compris par le CNRS, qui fut le navire avec lequel il choisit de poursuivre ses activités professionnelles. Mais ce qui le caractérise peut-être le plus complètement est la photo montage qu'il a envoyée à tous les amis qui, de près ou de loin, directement ou indirectement, avaient participé à l'édition des *Mélanges* qui lui ont été dédiés³ : on y voit Philippe Kahn dans une chaise longue flottant sur un tapis volant, dans un espace que l'on veut croire extra-atmosphérique, un bras replié sous la tête et lisant « ses » *Mélanges* en tenant le livre... à l'envers !



² En France, toute construction effectuée sur des deniers publics entraîne la création d'une œuvre d'art (à placer sur le site de la construction) pour un budget équivalent à 1% du coût de la construction.

³ *Souveraineté étatique et marchés internationaux : à la fin du 20^e siècle – A propos de 30 ans de recherche du CREDIMI*, Paris, Litec, 2000.

Geneviève BASTID BURDEAU, texte publié sur le site Internet de la SFDI

L'année 2020 est dure pour la communauté des internationalistes français. Après la disparition de Charles Leben, c'est celle de Philippe Kahn survenue le 24 novembre, des suites de la Covid 19 qui nous frappe et c'est encore une grande figure qui disparaît. Ayant suivi un parcours original dans le cadre d'une riche carrière au CNRS, Philippe Kahn aura marqué profondément le développement du droit international économique en France avec une ouverture remarquable tant sur le droit international privé - sa discipline d'origine - que sur le droit international public mais aussi l'économie, la science politique et l'histoire, sans oublier la pratique des affaires et l'étude directe des contrats internationaux.

Issu de la brillante cohorte des disciples de Berthold Goldman à la Faculté de droit de Dijon aux côtés notamment de Philippe Fouchard et de Gérard Farjat, Philippe Kahn, par sa thèse demeurée une référence sur la vente internationale, contemporaine de celle de Philippe Fouchard sur l'arbitrage international a marqué l'essor de l'école de Dijon, autour de la mise en évidence de la *lex mercatoria* et des recherches sur ce thème. Directeur pendant près de quarante ans du Clunet, il créa en 1969 avec le soutien du doyen Jacques Dehaussy le célèbre CREDIMI (Centre de Recherches sur le Droit des Investissements et des Marchés Internationaux) dont la vitalité et la production scientifique ont attiré à Dijon nombre de chercheurs, mais aussi d'universitaires français ou étrangers et de praticiens. Les célèbres colloques du CREDIMI, préparés dans le dialogue avec les intervenants et avec la plus grande exigence intellectuelle, ont interrogé l'impact de l'internationalisation des échanges économiques - avant même que l'on parle de mondialisation - dans tous les domaines, de l'énergie à la finance, de l'industrie à l'agriculture, de l'environnement à l'espace. Avec une intuition très remarquable des évolutions à venir et des champs nouveaux à explorer, Philippe Kahn fut un chercheur au plein sens du terme, comme l'hommage lui en fut rendu à l'occasion de la célébration du cinquantenaire du CREDIMI en décembre 2019. Philippe Kahn fut aussi un professeur admiré, attentif à ses nombreux doctorants et aux jeunes chercheurs français et étrangers qu'il a encouragés, comme l'a manifesté entre autres sa direction du Centre d'études et de recherche de l'Académie de droit international de La Haye sur l'investissement international en 2004. Sa défense souvent acharnée de l'existence du CREDIMI, ses convictions et la vigueur de sa pensée n'ont jamais altéré l'extrême courtoisie et l'amitié que cet épicurien à la silhouette de patriarche à la barbe fleurie, attaché à la Bourgogne, a manifestées à tous ceux qui ont pu travailler avec lui. Ses liens avec la SFDI n'ont jamais cessé depuis le premier colloque fondateur en 1969 à Dijon, consacré à la Convention de Washington, dont il fut l'artisan avec Jacques Dehaussy.

Et quelques témoignages venus de l'étranger

Olivier Caprasse, Professeur à l'Université de Liège : adresse ses condoléances « personnellement et au nom de la Commission Droit et Vie des Affaires de l'Université de Liège avec laquelle Philippe Kahn avait tant collaboré et au sein de laquelle il était très respecté ».

Sami Bostanji et Ferhat Horchani, professeurs à la faculté de droit de Tunis : « C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Philippe Kahn. Au-delà de ses écrits fondateurs en matière de commerce et d'investissement internationaux, nous gardons le souvenir d'un homme qui a toujours fait preuve de grande fermeté dans sa défense des causes justes ».

Dr. Klaus Peter Berger, professor at the Center for Transnational Law (CENTRAL), Université de Köln, Allemagne : " Philippe Kahn was absolutely instrumental for my own research on the New Lex Mercatoria. I had been in touch with him through an exchange of letters many years ago... I still have the original letters in my files here".

Julian Cardenas, Assistant professor at the University of Houston : "I just read your note about the death of Prof. Kahn and I was heartbroken. Prof. Kahn had a great life and of course, he created a legacy in many... I had the privilege to share with him a few times in Dijon and still remember his advice. I even keep with me at my office a handwritten letter he sent me back in 2014".

Giorgio Sacertodi, Professeur à l'Université de Bocconi, Italie, ancien arbitre à l'Organe d'appel de l'OMC, évoque un « admirable souvenir » de Philippe Kahn.

In memoriam Charles LEBEN

Les membres du CREDIMI ont appris avec une grande tristesse au cœur de l'été 2020 la nouvelle du décès à 75 ans de Charles Leben, grand professeur de droit international économique et ami du laboratoire.

Charles Leben avait rejoint la Faculté de droit de Dijon et le CREDIMI au début des années 1980 avant de rejoindre l'Université de Paris II vers 1992. Il a été un membre actif et influent du CREDIMI avec qui il avait gardé des liens étroits après son départ. Toujours dans son agenda les dates des colloques du laboratoire étaient-elles inscrites, à l'exception de celle de la célébration des 50 ans du CREDIMI au mois de décembre 2018. Absent malheureux pour des raisons de santé, ses pensées et son cœur nous avaient néanmoins accompagnés. Depuis son départ pour Paris II, il avait gardé le contact avec plusieurs des membres du laboratoire, participant à des jurys (thèses et HDR), assistant ou intervenant dans plusieurs colloques dijonnais.

Il s'était fortement engagé à la réussite des Mélanges en hommage à Philippe KAHN : sa disponibilité était plaisante, ses appréciations pour que l'ouvrage fasse sens toujours appréciées et entendues.

Il a également dirigé à Dijon le Master 2 recherche (alors DEA droit de l'économie avec ses deux parcours interne et international) et y enseignait notamment l'arbitrage des contrats d'État.

Nombre d'entre nous, alors étudiant ou doctorant, se souviennent d'une personne attachante et bienveillante, à la fois d'une grande érudition et habité du doute nécessaire pour être le grand chercheur qu'il a été.

Son œuvre scientifique est considérable. Il a été un pionnier du droit des investissements internationaux et ses travaux dans ce domaine à une époque où cette branche du droit était encore dans les limbes ont été d'une grande importance. Encore récemment il a dirigé l'ouvrage fondamental *Arbitrage transnational et droit des investissements internationaux* paru chez Pédone il y a quelques années dont l'intitulé témoigne certainement de l'importance qu'ont eu pour lui ses années au CREDIMI.

Les membres du CREDIMI adressent à sa famille et à ses proches leurs plus sincères condoléances. Nous garderons en mémoire sa gentillesse, sa modestie et sa délicatesse.



In memoriam Pierre COLLOMB

C'est avec une grande tristesse que je fais part du décès de Pierre Collomb, professeur de droit privé à l'Université de Nice Sophia-Antipolis.

Il fut l'un des précurseurs de la discipline du droit du sport, organisant en octobre 1979 le premier colloque dans ce domaine intitulé sobrement « les problèmes juridiques du sport ». A la suite, il créa le Centre de Droit du Sport de la Faculté de droit de Nice au sein duquel se poursuivirent les recherches en droit du sport.

Très vite une collaboration très étroite s'établit entre le centre de recherches niçois et le Laboratoire de Droit du Sport de Dijon tant sous la forme de participation aux colloques organisés sous l'égide de ces deux centres que sous celle de publications dans des revues communes.

Cette collaboration fut rendue facile, j'allais écrire « naturelle », notamment grâce à l'esprit totalement ouvert aux débats qui caractérisait Pierre, comme sa grande humanité qui le conduisait toujours à envisager les questions juridiques à la lumière d'une conception humaniste du droit et du sport.

Les équipes du CREDIMI et, en son sein, du LDS adressent à sa famille et à ses proches leurs plus profondes condoléances.

Gérald Simon
Professeur émérite CREDIMI / LDS

Actualités du Centre

➤ **Raphaël Maurel, maître de conférences, rejoint l'équipe du CREDIMI**

« D'origine auvergnate, j'ai Clermont-Ferrand avant d'y direction de Charles-André Ayant participé à plusieurs tant qu'étudiant, j'ai eu à année d'enseignement à 2012, de faire profiter un opportunités. Ce sont ces Concours Charles-Rousseau droit international, qui m'ont recherche et de me spécialiser donc naturel que je me sois actuellement en tant que dans le Réseau Francophone l'organise.



suivi mes études de droit à rédiger ma thèse sous la co-Dubreuil et de Franck Latty. concours de plaidoirie en cœur, dès ma première l'Université d'Auvergne en maximum d'étudiants de ces concours, et notamment le de plaidoiries simulées en donné envie de faire de la en droit international ; il est également investi, secrétaire général adjoint, de Droit International qui

Ma thèse sur « Les sources du droit administratif global » m'a amené à travailler sur de nombreux aspects de droit international - le droit administratif global étant, à mon sens, une branche du droit international -, mais également de droit administratif, de sorte que mon profil est assez polyvalent. Après ma soutenance fin 2019 à Clermont, j'ai été qualifié début 2020 et eu la chance de rejoindre le CREDIMI et l'Université de Bourgogne à la rentrée de septembre. Mes travaux doctoraux s'appuyant fortement sur ceux de l'École de Dijon, notamment Berthold Goldmann, c'est un honneur pour moi de rejoindre le CREDIMI et de pouvoir y mener mes recherches.

En parallèle de ma thèse, j'ai mené un certain nombre d'activités associatives et scientifiques. Actif au sein du Bureau des jeunes chercheurs de la SFDI (Société Française pour le Droit International), président de l'Association Clermontoise des Doctorants en Droit (ACDD) et membre du conseil d'administration d'une association de musique traditionnelle désignée experte par le comité du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, j'ai eu l'occasion d'organiser des manifestations scientifiques portant sur des sujets variés, souvent de manière inter voire pluridisciplinaire. Mes centres d'intérêt scientifique s'étendent, du fait de ces expériences et d'autres, du droit international de l'environnement à la technique contentieuse interétatique, en passant par le droit du patrimoine culturel, le droit international économique, le droit du numérique, le droit du maintien de la paix ou encore le droit des organisations internationales. En outre, ma fonction de juge assesseur nommé par le Conseil d'État à la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA), depuis 2019, m'amène parfois sur le terrain du droit d'asile.

Aujourd'hui, mes recherches s'orientent vers les relations entre l'éthique et le droit international, avec le projet « INTER-ÉTHIQUE » que je mène au (et grâce au) CREDIMI en partenariat avec l'Observatoire de l'éthique publique - un *think tank* que j'ai eu l'opportunité de rejoindre fin 2019 et au sein duquel j'anime une chaire sur les dimensions internationales de l'éthique des affaires. Ce projet de recherche pluriannuel, valorisé entre autres par un blog (<https://blog.u-bourgogne.fr/droit-inter-ethique/>), a d'ores-et-déjà été lancé et un ouvrage collectif sur « Le droit des investissements internationaux au prisme de l'éthique » paraîtra en 2021.

En parallèle, je participe depuis 2015 à la réflexion lancée par un groupe d'universitaires sur le droit et les fictions. Convaincu que l'étude juridique des fictions constitue à la fois un puissant outil pédagogique à destination des étudiants et une nécessité pour comprendre les représentations du droit dans la culture populaire, je souhaite continuer à travailler sur ces questions. Après avoir participé à plusieurs conférences (« Le droit contre-attaque », « Kaamelott et le droit » à Strasbourg, « Le procès des Jedi » à Nanterre, « Le Moyen Orient et l'Afrique du Nord sur les écrans » à Clermont) et à plusieurs ouvrages (« Le droit dans la saga Harry Potter », dir. V. Ndior et N. Rousseau, Enrick B. Editions, 2019, « Les Super-héros au prisme du droit », dir A. Ciaudo, Y. Basire, A.-L. Mosbrucker, PUFC, 2020), je dirige actuellement un ouvrage collectif sur « Le droit dans la saga Jurassic Park », qui devrait également paraître en 2021.

Enfin, musicien depuis plus de vingt ans (accordéon diatonique, accordéon chromatique, cornemuses Centre France, clarinette) et président, depuis environ 8 ans, d'une association d'éducation populaire et d'une école de musique labellisée Centre départemental des musiques et danses traditionnelles du Puy-de-Dôme, j'occupe mon temps libre en me produisant sur scène avec l'une de mes cinq formations musicales ».

Raphaël Maurel

Formation par la recherche

➤ 6 doctorants se sont inscrits au CREDIMI en 2020

- **Nasr ABDELKHALEK** prépare une thèse sur *Les relations entre l'Etat et ses émanations devant l'arbitre international*.
Direction : **Sébastien Manciaux**
- **Hugues Ledoux FEUTZE NANGUEM** prépare une thèse sur *Cadre juridique et réglementaire de l'implantation de l'industrie pharmaceutique en Afrique : Le cas du Cameroun*.
Direction : **Isabelle Moine-Dupuis** Co-direction : **Mathieu Guerriaud**
- **Marie Elodie GED** prépare une thèse sur *Comparaisons entre les Etats-Membres de l'Union Européenne et perspectives liées au droit européen en matière de préparation et de réponse à la catastrophe sanitaire : les citoyens européens sont-ils tous égaux face à la catastrophe ?*
Direction : **Cécile Chaussard** Co-direction : **Vincent Bounes**
- **Akissi Sandrine Mauricette KOUAME** prépare une thèse sur *Le principe d'intégration environnementale en droit de l'urbanisme*.
Direction : **Philippe Juen** Co-direction : **Aurélie Tomadini**
- **Amel NJEHI** prépare une thèse sur *La constitutionnalisation du droit de l'environnement*.
Direction : **Philippe Juen** Co-direction : **Anne-Laure Cassard-Valembois**
- **Clémence VIENNET** prépare une thèse sur *La responsabilité de l'entreprise dans les chaînes d'approvisionnement internationales*. Thèse financée par un contrat doctoral Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
Direction : **Clotilde Jourdain-Fortier** Co-direction : **Juliette Morel-Maroger**

➤ Travaux des doctorants : soutenances de thèse depuis mars 2020

- **Gné Marcel Pie BARO** a soutenu sa thèse sur *Corruption et droit du commerce international*.
Direction : **Hélène Tourard**
- **Michael W. SANKARA** a soutenu sa thèse sur *Les voies juridiques d'accès au médicalement dans le contexte du commerce international*.
Direction : **Isabelle Moine-Dupuis**
- **Atinoukê AMADOU** a soutenu sa thèse sur *Le secteur de l'énergie électrique en Afrique de l'Ouest : instruments juridiques pour l'amélioration de l'accès à l'électricité L'exemple du Bénin et de la Guinée*.
Direction : **Sébastien Manciaux**

Production scientifique du CREDIMI

➤ Publications avril 2020 – décembre 2020

Anne-Laure Cassard-Valembois, « L'exigence de sécurité juridique et l'ordre juridique française : « Je t'aime, moi non plus... » », *Titre VII* n° 5, octobre 2020.

« Jurisprudence relative à la question prioritaire de constitutionnalité – 15 décembre 2019 / 17 juin 2020 », *JCP G.* n° 26, 29 juin 2020, doct. 805 (avec Bertrand Mathieu).

Cécile Chaussard, « La protection de la santé des sportifs dans le dispositif juridique de lutte antidopage », *Revue de droit sanitaire et social*, Sirey, Dalloz, décembre 2020, pp.7. et suiv.

« L'émergence d'une politique pénale antidopage transnationale ? », article co-écrit avec Julie Demeslay, *Archives de politiques criminelles*, numéro spécial « Déviances sportives », n° 42, octobre 2020, pp. 71-107.

« Le régime français de répression disciplinaire du dopage », *droitdusport.com*, étude thématique n° 482, juillet 2020, 120 p.

« RGPD et sport : les données personnelles traitées par les groupements sportifs », in *Sport & Numérique*, sous la direction de G. RABU, à paraître, pp. 13-42.

Mathieu Guerriaud, « De la querelle du quinquina à la querelle de l'hydroxychloroquine, ou comment notre système de protection du médicament est mis à l'épreuve : une analyse historique, scientifique et juridique ». *Médecine & Droit*, 2020.

David Jacotot, Remise, en juillet 2020, d'un commentaire à paraître dans un ouvrage collectif sur « Séparer la notion sportive de transfert de la technique contractuelle. A propos de la sentence CAS 2019/A/6525 *Sevilla FC v. AS Nancy* ».

Remise d'une contribution écrite, en juillet 2020, à paraître dans un ouvrage collectif, sur : « L'agent soumis à une réglementation fédérale transnationale ».

Etude sur « Les obligations topiques du sportif salarié », *Bull. Joly Travail*, 2020, n° 6 (dossier spécial).

Note de jurisprudence, soc. 8 juillet 2020, *JCP E* 2020, n° 42.

Note de jurisprudence, soc. 27 mai 2020, *Actualité Proc. Coll.*, oct. 2020, n° 16.

Chronique de jurisprudence à la *Rev. Proc. Coll.* 2020, n° 3 et n°5.

« L'avenant n° 148 de la CCNS sur la définition de l'activité principale d'un entraîneur professionnel salarié », *Cahiers Droit du sport*, 2020, n° 55, p. 78.

Clotilde Jourdain-Fortier, « La globalisation », in *Le droit économique au XXI^e siècle. Notions et enjeux*, JB Racine (dir.), Droit et Economie, LGDJ, 2020, pp. 365-393.

« Access to Justice and Arbitration: Is Consent to Arbitrate still at Stake? », in *Access to Justice: Concept, Context and Practice*, Leonardo Valladares Pacheco de Oliveira and Sara Hourani (dir.), Chapter 2, Kluwer Law International, November 2020.

“Sources of International Investment Law and Consent to Investment Arbitration”. Introductory lecture to ELSA Athens' Summer School on International Investment Law, August 17 2020, revue *DICID* (<https://master-jai.u-bourgogne.fr/revue/thematiques-de-la-revue.html>)

Eric Loquin, « L'arbitre nommé par une partie : problème et nécessité d'une solution », *Cabier de l'arbitrage 2019-2*, pp. 659-685.

Paris, Pôle 1, 1° ch., 28 mai 2019, *Journal de droit international* 2020, pp. 667-695.

Cass. 1° civ. 28 juin 2019, *Revue arbitrage* 2020-3, à paraître.

« Le contrôle par le juge de l'annulation, en fait et en droit, du respect de l'ordre public par les sentences arbitrale », *RTD. com.* 2020, pp. 1-12.

« L'étendue de l'obligation de curiosité des parties sur l'indépendance de l'arbitre », *RTD. com.* 2020-2, pp. 12-15.

« Le bien-fondé de la recevabilité d'une fin de non-recevoir ne relève pas du contrôle du juge de l'annulation », *RTD. com.* 2020, p. 18.

« L'engagement à l'arbitrage fondé sur l'apparence et la croyance légitime dans les pouvoirs de celui qui engage l'une des parties à l'arbitrage », *RTD. com.* 2020-2 pp. 19-20.

« Du manquement de l'arbitre à ses obligations d'impartialité et de célérité et des manquements de la personne chargée d'organiser l'arbitrage », *RTD. com.* 2020-2, pp. 20-25.

Chronique des sentences du Tribunal arbitral des sports, *JDI* 2020-1, pp. 334-365.

Fanny Malhière, « Justice à distance vs droits de la défense : bis repetita, nouvelle censure a minima », in *Chronique de jurisprudence QPC*, *Gazette du palais*, Gaz. Pal. 30 juin 2020, n° GPL375r2, p. 31.

« L'autorité du refus à l'épreuve (du refus) de son pouvoir d'interprétation », *Cahiers de la justice*, 2020/4.

Co-écrit avec C. Richaud et S. Salles, « La jurisprudence du Conseil constitutionnel est-elle perméable à une lecture algorithmique ? », in *Mélanges en l'honneur du professeur Dominique Rousseau*, LGDJ, 2020, p. 199-215.

« L'effectivité relative de l'apport de la QPC au droit fiscal en matière de protection des droits et libertés garantis par la Constitution », *Revue européenne de droit fiscal*, à paraître.

Sébastien Manciaux, « Using GATS article II to resort to Investment Arbitration », in *International Investment Law & Competition Law*, Katia Fach Gomez, Anastasios Gourgourinis et Catharine Titi dir., *European Yearbook of International Economic Law*, 2020, pp. 223-235.

« Echanges internationaux -De quels droits ? », in *Chine – Afrique – Europe : les enjeux juridiques d'une coopération*, *RDAl* 2020, n° 3, pp. 373-386.

« Some Thoughts on the Independence of Party-Appointed Expert in International Arbitration », in *Actors in International Investment Law : Beyond Claimants Respondents and Arbitrators*, Katia Fach Gomez dir., à paraître dans le *European Yearbook of International Investment Law*, second semestre 2020.

« Le règlement des différends relatifs aux investissements, regard sur les pratiques de la Thaïlande et du Vietnam », in *Les partenariats des Puissances économiques en Asie-pacifique : stratégies et contenu*, à paraître à la *RDAl*, second semestre 2020.

« Une sentence arbitrale commerciale constitue-t-elle un investissement ? », in *Mélanges en l'honneur de Ferhat Horchani*, Pédone éd., à paraître au second semestre 2020.

« Comercialidad e Internacionalidad del Arbitraje », in *Arbitraje Comercial Internacional (un estudio de derecho comparado)*, Sixto Sanchez Lorenzo dir., Thomson Reuters/Civitas/Aranzadi eds, à paraître au second semestre 2020.

Arlette Martin-Serf, A la *Revue Trimestrielle de Droit Commercial* : rubrique « Entreprises en difficulté – Sauvegarde, redressement et liquidation judiciaires », 2020, p. 167 à 191 et p. 461 à 489.

A la *Revue des Procédures Collectives* : rubriques « Sanctions patrimoniales et sanctions personnelles contre les dirigeants sociaux » et

« Responsabilité des banquiers et des fournisseurs de crédit aux entreprises en difficulté », 2020, n°3, comm. 71 à 81.

Fascicules du *Jurisclasseur Sociétés* :

- Consentement : Fasc. 7-40 : 2020 : Sociétés fictives et frauduleuses.
- Sauvegarde, redressement et liquidation judiciaires des entreprises : Fasc. 41-40 : 2018 : Conditions de forme – Saisine et décisions du tribunal.

Fascicules du *Jurisclasseur Commercial* et du *Jurisclasseur Procédures Collectives* : Fasc. 2203 : 2018 : Règles générales de procédure.

Raphaël Maurel, « L’(in)activité du Conseil de sécurité face au Covid-19 : où est confinée la « communauté » internationale ? », Actes du colloque virtuel « Droit et Coronavirus. Le droit face aux circonstances sanitaires exceptionnelles », *Revue des droits et libertés fondamentaux*, 2020, chronique n°18, en ligne : <http://www.revuedlf.com/droit-international/linactivite-du-conseil-de-securite-face-au-covid-19-ou-est-confinee-la-communaute-internationale/>

L’intervention vidéo :

<https://youtu.be/1fs9f36frw>

Position Paper « Pour un multilatéralisme plus éthique », OEP, 4 mai 2020.

Tribune « [Le monde d’après nécessite d’inventer une éthique mondiale des affaires](#) », *Le Huffington Post*, 19 juin 2020.

« La pandémie, révélatrice des enjeux éthiques du droit des organisations internationales », intervention en juin 2020 dans le cadre du colloque « L’éthique à l’épreuve de la crise », organisé par l’Observatoire de l’éthique publique, en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=D8Xzq17YfsM>

Tribune « [Trump et les Ouïghours : l’éthique des affaires n’est pas un objet diplomatique comme un autre](#) », *Libération*, 18 août 2020.

Tribune « [Leadership d’Emmanuel Macron](#)

[au Liban : action éthique ou vol du rôle de l’ONU ?](#) », *Le Huffington Post*, 31 août 2020.

« Remarques sur le projet de Code de conduite pour les arbitres CIRDI/CNUDCI », *Blog INTER-ÉTHIQUE*, septembre 2020, en ligne : <https://blog.u-bourgogne.fr/droit-inter-ethique/2020/09/21/remarques-sur-le-projet-de-code-de-conduite-pour-les-arbitres-cirdi-cnudci/>

« De l’éthique dans la jurisprudence de la Cour internationale de justice ? L’exemple de l’interdiction du recours à la force dans l’arrêt Activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci », *Blog INTER-ÉTHIQUE*, septembre 2020, en ligne : <https://blog.u-bourgogne.fr/droit-inter-ethique/2020/09/28/de-lethique-dans-la-jurisprudence-de-la-cour-internationale-de-justice-lexemple-de-linterdiction-du-recours-a-la-force-dans-larret-activites-militaires-et-paramilitaires-au-nicaragua-et-c-c/>

« Les Avengers et les compétences de l’État en droit international », in BASIRE Yann, CIAUDO Alexandre (dir.), *Du Punisher au Lawyer : les super-héros au prisme du droit*, Strasbourg, Presses universitaires de Bourgogne, septembre 2020.

« L’affaire Google Inc. Sur le droit au déréférencement : remarques critiques sur un épilogue en queue de poisson », *Droit administratif*, octobre 2020, n°10, pp. 40-44.

Isabelle Moine-Dupuis, *L’humain en transformation. Entre transhumanisme et humanité* (direction) avec Bénédicte Boyer-Bévière, dossier thématique des *Cahiers Droit, sciences & technologies* 11 | 2020 (CNRS). En version papier (Presses universitaires d’Aix-Marseille) et en accès libre en ligne sur [OpenEdition](#)

Avec Erika Lietzan, “Early Access to Unapproved Medicines in the United States and France”, 19 *Yale J. Health Pol’y, Law, & Ethics* 1 (2020)

Juliette Morel-Maroger, « L'impérativité internationale en droit bancaire », in *L'impérativité en droit international des affaires : questions d'actualité*, Société de législation comparée, collection colloque volume 42 p. 119 et s.

« De l'utilisation de la CJIP comme outil de la lutte contre le blanchiment de capitaux à l'égard des banques étrangères », *Gaz. Pal.* 9 juin 2020 p. 69.

« Prêts Helvetimmo : après les échecs au civil, une première victoire au pénal », note sous Trib. jud. Paris, 26 février 2020, *Gaz. Pal.* 9 juin 2020 p. 71.

« La supervision bancaire européenne et internationale à l'épreuve du Covid-19 », *Banque et Droit* mai-juin 2020 n°191 p. 74.

« Nouvel éclairage sur les difficultés entourant la définition du consommateur au sens du Règlement Bruxelles 1 bis », note sous CA Versailles 19 mars 2020, *Banque et Droit* juillet-août 2020 n°192 p. 60.

« Difficultés soulevées par la protection internationale du consommateur de services financiers (la suite !) », note sous CJUE, 2 avril 2020, affirme. C-500/18, *AU c. Reliantco*, *Banque et Droit* juillet-août 2020 n°192 p. 63.

« Premiers contrôles juridictionnels des décisions de la BCE infligeant des sanctions pécuniaires en tant que superviseur bancaire », *Banque et Droit* septembre-octobre 2020 n°193 p. 68.

Stéphane Prieur, « Caractère d'ordre public de l'article L. 1243-1 du code du travail appliqué au sport : les juges persistent et signent », note sous CA Saint-Denis de la Réunion, 23

avril 2020, *Les Cahiers du droit du sport*, n° 56, 2020, à paraître hiver 2020/2021.

« L'utilisation de la blockchain dans la billetterie de spectacles sportifs et culturels : (r)évolution des pratiques, statu quo juridique ? », in *Sport et données numériques*, ouvrage collectif, Faculté de droit d'Aix-Marseille, à paraître automne 2020.

« CDD et contrat de travail en matière sportive : quelques questions et réponses d'actualité » (commentaires sous CA Aix 13 décembre 2019, CA Bastia 4 mars 2020, CA Lyon 23 janvier 2020, CA Pau 9 janvier 2020), *Les Cahiers du droit du sport*, n° 55, 2020, à paraître octobre 2020.

« L'approche judiciaire du *bore-out*, ou quand l'ennui au travail nuit à la santé et au contrat de travail », note sous CA Paris, 2 juin 2020, *Gazette du Palais*, 28 juillet 2020, n° 28, p. 26.

« La « survie » de la cause du contrat à propos du contrat d'image d'un sportif professionnel », note sous Cour d'appel Montpellier, 4 juin 2019, *Les Cahiers du droit du sport*, n° 55, 2020, à paraître octobre 2020.

Hélène Tourard, « A la recherche d'un équilibre dans le contrôle de la contrainte par la Cour européenne des droits de l'homme : le cas de la liberté de manifestation », in *Les mutations du droit applicable à la contrainte*, sous la direction d'Aurélié Cappello, Charlotte Dubois et Xavier Latour, Éditions L'Harmattan 2020, p. 167-186.

« Mise à l'épreuve du système de règlement des différends de l'OMC. Est-ce un rejet du multilatéralisme ou une mise en cause de l'ordre économique actuel ? », co-écrit avec Batyah Sierpinski *RIDE* 2019/4, pp. 423-447.

➤ **Autres travaux des membres (conférences, colloques non publiés, etc.)**

David Jacotot, Contribution à un colloque le 1er octobre 2020 sur « Dialogue social dans le sport ».

Clotilde Jourdain-Fortier, participation à la table-ronde « Economic diplomacy meets technoscientific diplomacy: Health, pharmacology and international business », webinar

Actors' perspectives: Science diplomacy and the cross-sectoral impacts of Covid-19, organisé par InsSciDE/UNESCO, 24-25 September 2020 (<https://www.insscide.eu>).

Modérateur de table-ronde Webinaire du 9 octobre 2020 *Balancing States' Responses and the Protection of Foreign Investors in the (Post) Pandemic World* co-organisé par Yulia Levashova et Pascale Accaoui-Lorfing (CREDIMI).

Communication « Chine *v.* USA au sein de l'OMS – La participation significative de la Chine au sein d'une organisation internationale », au webinaire *La Chine comme acteur émergent ?*

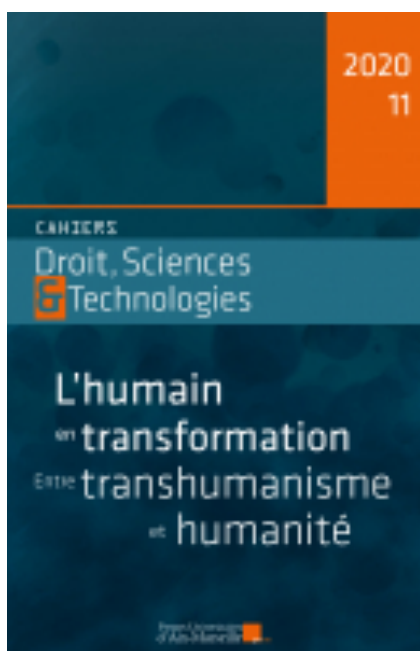
27/11/2020, H. Culot, H. Tourard, Ph. Vincent (dir.).

Sébastien Manciaux, Co-animation avec Francisco Victoria-Andreu du Webinar *El futuro del derecho de las inversiones en LatAm*, organisé le 9 juillet 2020 en espagnol et anglais via Zoom, avec notamment le soutien du CIRDI, de la CCI et de l'association Andres Bello.

Communication présentée le 9 octobre 2020 au Webinar *Balancing States' Responses and the Protection of Foreign Investors in the (Post) Pandemic World* co-organisé par Yulia Levashova et Pascale Accaoui-Lorfing (CREDIMI).

➤ **Ouvrages du CREDIMI**

- **L'humain en transformation. Entre transhumanisme et humanité**, sous la direction de Bénédicte Boyer-Bévière et Isabelle Moine-Dupuis, *Cahiers Droit, Sciences & Technologies*, 2020.



- Editeur : Presses universitaires d'Aix-Marseille
- Parution : 11/2020
- ISBN : 978-2-7314-1180-5

Résumé

Ce numéro est le fruit d'une réflexion interdisciplinaire sur les défis sociétaux engendrés par les avancées biomédicales et technoscientifiques, qui tendent à transformer l'homme par les multiples dispositifs techniques susceptibles soit de le soigner (nanotechnologies), soit de suppléer certains de ses organes déficients (cœur Carmat, prothèses 3D, reproduction génétique des organes défectueux, corps régénérable par les techniques du clonage et de la thérapie cellulaire, utérus artificiel), soit de l'augmenter (lunettes 3D, œil bionique, implants cérébraux pour stimulation), soit de le transformer en fonction de ses souhaits et de ceux de la société (esthétique, sexe, mi-homme-mi-robot). Sans cesse interconnecté, il pourrait, grâce à l'intelligence artificielle et Big data, disposer de nouvelles capacités, mieux gérer son parcours de vie et de soins qui peu à peu seraient de plus en plus personnalisés et performés. La problématique centrale est de savoir si cette révolution humaine technoscientifique remet en cause l'humanité de la personne et est susceptible d'affecter son intériorité.

- **Le siège de l'arbitrage international. Etude d'une autonomisation**, sous la direction de Martial Pernet, LexisNexis, 2021, vol. 55.



- Editeur : LexisNexis
- Parution : 01/2021
- EAN : 9782711034048

Résumé

En matière internationale, le tribunal arbitral n'a d'autre choix que de se fixer, même fictivement, sur le territoire d'un État afin de rendre sa sentence.

Le choix de cet « État hôte » emporterait alors élection du siège, sorte de « domicile » de l'arbitrage international. Mais quel choix faire ? Comment ? Par qui ? Que faire en cas d'incertitude dans ce choix ? Quels effets cette fixation devrait-elle avoir ensuite lors de la création du tribunal, lors du rendu et de l'exécution de sa sentence, ou encore lors du choix

des lois applicables ? Il n'est pas une réponse unique à ces simples questions : le droit de l'arbitrage international accordant une importance variable à la notion de siège.

La définition de la substance et de la portée de cette notion dépendra en effet de la place que l'on accordera à la justice arbitrale vis-à-vis de la justice étatique. C'est ainsi par l'étude des différents courants de pensée philosophique retenus par l'un ou l'autre des courants doctrinaux, qu'il sera possible de saisir les différentes représentations de la notion du « siège de l'arbitrage » qui existent au sein de la communauté juridique internationale.

Aussi ce manuscrit amènera-t-il à de profonds questionnements sur la source de la juridicité de l'arbitrage international. En effet, plus l'on considèrera que la sentence puisera sa source dans l'ordonnement juridique de l'État dans lequel se situe le tribunal, plus l'on intégrera l'arbitrage et l'arbitre à cet ordonnement juridique, et plus alors le droit du siège aura de prise sur le déroulement de la procédure arbitrale, l'organisation du tribunal, et la vie de la sentence. Ainsi, après l'étude des différentes conceptions de théorie générale du droit de l'arbitrage puis des représentations se rattachant à la notion du siège – étude au passage de laquelle il sera constaté une révolution de la théorie dominante, passant d'un modèle territorial à un modèle délocalisé, puis autonome – une analyse des conséquences de ce siège sur la procédure arbitrale amènera à un constat flagrant. Quelle que soit la théorie du siège de l'arbitrage envisagée, un net recul de l'impérativité des lois et décisions de cet État est à relever.

➤ Colloques / webinaires du CREDIMI (non publiés)

- **Balancing States' Responses and the Protection of Foreign Investors in the (Post) Pandemic World**, webinaire, 9 octobre 2020, sous la direction de P. Accaoui-Lorfling (member associé du CREDIMI) et de Y. Levashova



14h00 : *Opening remarks by organisers*

Dr. Pascale Accaoui Lorfling and Dr. Yulia Levashova

Panel 1 - The State's Response to Pandemic and Possible Defences

14h15 *Moderator* : Prof. Attila Tanzi, University of Bologna, 3VB Chambers, London

Toward a Typology of Governments' Responses'

Prof. Julien Chaisse, City University of Hong Kong

The Necessity Defence and International Investment Law

Research Associate Prof. Catharine Titi, CNRS-CERSA, University Paris II Panthéon-Assas

Tools of International Investment Agreements and Investment Contract : National Security Interest and Force Majeure

Dr. Pascale Accaoui Lorfling, CREDIMI

Panel 2 - Investor's Protection at the Time of Pandemic and Aftermath

15h15 *Moderator* : Prof. Clotilde Jourdain-Fortier, Credimi, University of Burgundy

The Protection Equilibrium in ISDS : Strategic Considerations and Realistic Expectations in Times of Crisis and Beyond

Prof. Dr. Mohamed Abdel Wahab, Cairo University Zulfi car & Partners Law Firm

The Urgency of not Revising Investment Treaties

Maître de conférences HDR Sébastien Manciaux, Credimi - University of Burgundy

COVID-19 Measures and the Legitimate Expectations of Investors

Dr. Yulia Levashova, Nyenrode University Utrecht University

Panel 3 - The Response to Pandemic from Different Parts of the World

16h15 *Moderator* : Adjunct prof. Alvaro Galindo, Georgetown University Law Center

The Reform of the International Investment Policy Regime in light of the COVID-19 Pandemic : A Perspective of Developing Economies

Investment Policy Adviser Hamed El-Kady, UNCTAD

Africa's Concerns regarding ISDS in the context of COVID-related Measures : Insights from the African Union

Prof. Makane Moïse Mbengue, University of Geneva

India's Policy Responses to Pandemic and its Impact on Foreign Investors

Prof. Arpita Mukherjee, Indian Council for Research on International Economic Relations

17h15 : *Concluding remarks*

Attila M. Tanzi, University of Bologna

- **La Chine comme acteur émergent ?**, webinaire sous la direction de Henri Culot, Hélène Tourard (CREDIMI) et Philippe Vincent, 27 novembre 2020.



LA CHINE COMME ACTEUR EMERGENT ? | CHINA AS AN EMERGING ACTOR ?

WEBINAIRE | WEBINAR
27/11/2020

organisé par l'Association Internationale de Droit Économique (A.I.D.E.), le Centre de recherche Droit Entreprise et Société de l'UCLouvain (CRIDES), le Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux (CREDIMI) de l'Université de Bourgogne Franche-Comté et l'Université de Liège.

organised by the International Association of Economic Law (A.I.D.E.), the Research Centre for business law and society, UCLouvain (CRIDES), the Research Centre on the Law of Markets and International Investments (CREDIMI) of the University of Bourgogne Franche-Comté and the University of Liège.

14:00 Accueil | *Welcome*

I – CHINE v. USA AU SEIN DE L'OMS | CHINA V. USA WITHIN THE WHO (en français)

Participation significative de la Chine au sein d'une organisation internationale

Clotilde Jourdain-Fortier, Professeure à l'Université de Bourgogne Franche-Comté, CREDIMI

II – LA CHINE ET LES CONFLITS TERRITORIAUX | CHINA AND TERRITORIAL CONFLICTS (en français)

1. *Conflits territoriaux opposant la Chine et ses voisins*
Philippe Vincent, Professeur à l'Université de Liège

2. Répondant : Olivier Dupont, Maître de conférences à l'Université de Liège

3. Discussions/débats

III – LA CHINE COMME PRETEUR : L'ENDETTEMENT SUR LA ROUTE DE LA SOIE | CHINA AS A LENDER : INDEBTEDNESS ON THE NEW SILK ROADS (in english)

1. *Legal analysis of China's Belt and Road Initiative*
Lena Chercheneff, Maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

2. *Macroeconomic analysis of China's Belt and Road Initiative (BRI)*

Yuka Kobayashi, Lecturer (Assistant Professor) in China and International Politics, SOAS University of London

3. Discussions/*debates*

15:45 Remarques conclusives | *Concluding remarks*

- **La Constitutionnalité de la LPR**, webinaire sous la direction de Raphaël Maurel (CREDIMI), 27 novembre 2020.

Accueil et retour sur la procédure d'adoption de la LPR



Vendredi 27 novembre 2020
16h – 18h

Webinaire et discussion libre
autour de

La Constitutionnalité de la LPR

Inscriptions et renseignements :
Raphaël Maurel
constitutionnel_PR@gmail.com

Sylvie Robert, sénatrice d'Ille et Vilaine

1. *La crédibilité de la programmation budgétaire*

Animation : Raphaël Maurel, MCF à l'Université de Bourgogne

Pierre-Yves Gahdoun, Pr à l'Université de Montpellier

Thibaud Mulier, MCF à l'Université Paris Nanterre

2. *Un cavalier législatif ? Le délit d'entrave*
Animation : Paul Cassia, Pr à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne

Manon Altwegg-Boussac, Pr à l'Université du Littoral Côte d'Opale

Carolina Cerda-Guzman, MCF à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3

Baptiste Nicaud, MCF à l'Université de Limoges
Julien Padovani, Docteur, E.-C. contractuel à l'Université de Bordeaux

3. *La nouvelle conception de l'Université. À propos de la contractualisation massive et du rôle du CNU*
Animation : Olga Mamoudy, Pr à l'Université Polytechnique des Hauts de France

Véronique Champeil-Desplats, Pr à l'Université Paris Nanterre

Francesco Martucci, Pr à l'Université Paris II Panthéon-Assas

Fabrice Melleray, Pr à l'Sciences Po Paris

Mathieu Touzeil-Divina, Pr à l'Université Toulouse 1 Capitole

- **L'Actualité de la lutte antidopage au niveau mondial et en France**, webinaire sous la direction de Cécile Chaussard, CREDIMI, et de David Pavot (membre associé du CREDIMI), 2 décembre 2020.

WEBINAIRE
L'ACTUALITÉ DE LA LUTTE ANTIDOPAGE
AU NIVEAU MONDIAL ET EN FRANCE
Le 2 décembre 2020
9h à 12h heure du Québec (Q) - 15h à 18h heure de France (F)

PREMIER PANEL
LE NOUVEAU CODE MONDIAL ANTIDOPAGE
9h (Q) / 15h (F)
Julien SIEVEKING, Directeur des affaires juridiques, Agence mondiale Antidopage
Thème : *Un renouveau du Code mondial antidopage*
9h15 (Q) / 15h15 (F)
Me Adam KLEVINAS, Klevinas Legal Solutions Inc.
Thème : *L'importance - et la difficulté - de trouver l'origine du dopage*
9h30 (Q) / 15h30 (F)
Débats

SECOND PANEL
LA PÉNALISATION DE LA LUTTE ANTIDOPAGE
10h15 (Q) / 15h15 (F)
David PAVOT, Professeur de droit international, École de Gestion, Université de Sherbrooke, titulaire de la Chaire de recherche sur l'antidopage dans le sport.
Thème : *La pénalisation des dopages d'alerte - Questionnements sur le Rodchenkov Act (US)*
10h15 (Q) / 15h15 (F)
Cécile CHAUSSARD, Maître de conférences en droit public à l'Université de Bourgogne, membre du Laboratoire de droit du sport (CREDIMI) et Julie DÉMÊSLAY, Maître de conférences en STAPS à l'Université Paris Nanterre, responsable scientifique de la Chaire UNESCO « Étude du dopage et analyse des politiques antidopage ».
Thème : *L'émergence d'une politique pénale antidopage transnationale ?*
10h15 (Q) / 15h15 (F)
Débats

TROISIÈME PANEL
LA TRANSPPOSITION DU CODE MONDIAL ANTIDOPAGE EN DROIT FRANÇAIS
9h30 (Q) / 15h30 (F)
Me Thierry CHIRON, Legi Conseils
Thème : *La procédure de renonciation à l'audience en France : la composition administrative devant l'Agence française de lutte contre le dopage*
9h30 (Q) / 15h30 (F)
Débats

Co-organisé par :
David PAVOT, titulaire de la Chaire de recherche sur l'antidopage dans le sport, Université de Sherbrooke
Cécile CHAUSSARD, membre du Laboratoire de droit du sport de Dijon (CREDIMI), Université de Bourgogne

Le webinaire se tiendra sur la plateforme Teams. Pour vous inscrire ou obtenir de l'information : chaire.antidopage.eg@usherbrooke.ca

Suivez-nous sur Twitter @Antidopage_eg

Avec le soutien du programme FRQNT - Semur de Champlain

PREMIER PANEL
LE NOUVEAU CODE MONDIAL ANTIDOPAGE
9h (Q) / 15h (F) Julien SIEVEKING, Directeur des affaires juridiques, Agence mondiale Antidopage
Thème : Le renouveau du Code mondial antidopage
9h15 (Q) / 15h15 (F) Me Adam KLEVINAS, Klevinas Legal Solutions Inc.
Thème : L'importance - et la difficulté - de trouver l'origine du dopage
9h30 (Q) / 15h30 (F) Débats

SECOND PANEL
LA PÉNALISATION DE LA LUTTE ANTIDOPAGE

10h (Q) / 16h (F) David PAVOT, Professeur de droit international, École de Gestion, Université de Sherbrooke, titulaire de la Chaire de recherche sur l'antidopage dans le sport
Thème : La pénalisation des lanceurs d'alertes - Questionnements sur le Rodchenkov Act (US)
10h15 (Q) / 16h15 (F) Cécile CHAUSSARD, Maître de conférences en droit public à l'Université de Bourgogne, membre du Laboratoire de droit du sport (CREDIMI) et Julie DÉMÊSLAY, Maître de conférences en STAPS à l'Université Paris-Nanterre, responsable scientifique de la Chaire UNESCO « Étude du dopage et analyse des politiques antidopage »
Thème : L'émergence d'une politique pénale antidopage transnationale ?
10h40 (Q) / 16h40 (F) Débats

TROISIÈME PANEL
LA TRANSPPOSITION DU CODE MONDIAL ANTIDOPAGE EN DROIT FRANÇAIS
11h (Q) / 17h (F) Antoine MARCELAUD, Directeur du Département des affaires juridiques et institutionnelles de l'Agence Française de lutte contre le dopage
Thème : La conformité du droit français au Code mondial antidopage
11h15 (Q) / 17h15 (F) Me Thierry CHIRON, Legi Conseils
Thème : La procédure de renonciation à l'audience en France : la composition administrative devant l'Agence française de lutte contre le dopage
11h30 (Q) / 17h30 (F) Débats

➤ Colloques en partenariat avec le CREDIMI

- Force Majeure, Hardship, Frustration and Related Doctrines: Comparative Views from Europe, the Middle East and the Americas, webinaire, 3 septembre 2020.

With the support of  

Media partner  

Force Majeure, Hardship, Frustration and Related Doctrines: Comparative Views from Europe, the Middle East and the Americas

Thursday, 3 September 2020

8am (New York), 9am (Buenos Aires), 1pm (UK), 2pm (CET), 4pm (Dubai), 8pm (Hong Kong/Singapore)

Duration: 1.5 Hours

Space is limited – Click [here](#) to register.

Speakers



Maria Beatriz Burghetto
Independent arbitrator



Michael Polkinghorne
White & Case



Dr. Pascale Accaoui-Lorfing
Associate Member CREDIMI



Peter Rosher
Reed Smith



Sara Koleilat-Aranjo
Al Tamimi & Company

Join leading legal experts for a comparative analysis on the application of force majeure, hardship, frustration and other related doctrines in the context of disputes relating to commercial agreements. The speakers will consider these timely issues from both a civil and common law perspectives, including an industry-specific outlook and drafting tips for commercial distribution, hotel management and construction contracts.

Dans ce webinaire, des experts des systèmes de droit civil et de common law fournissent une analyse comparative de l'application de la force majeure, du hardship, de la frustration et d'autres doctrines connexes en rapport avec les accords commerciaux. Pascale Accaoui-Lorfing (PhD, membre associé du CREDIMI) anime le webinaire et présente les concepts de force majeure et de hardship, en mettant l'accent sur les systèmes de droit civil d'Europe continentale. Michael Polkinghorne (Associé, White & Case) traite de l'approche (contractuelle) des systèmes de common law en matière de force majeure et de hardship et décrit les doctrines de common law relatives à la frustration et à l'impraticabilité commerciale. Maria Beatriz Burghetto (avocate et arbitre indépendante)

souligne les spécificités des systèmes de droit civil d'Amérique latine dans ce domaine, en mettant l'accent sur l'Argentine, le Brésil et la Colombie, notamment l'adoption de la doctrine de la frustration par l'Argentine et le Brésil. Sara Koleilat-Aranjo (associée principale, Al Tamimi & Company) décrit la situation dans certains systèmes juridiques du Moyen-Orient, où le droit civil prédomine, bien que combiné avec la charia, dans une certaine mesure, selon le pays, et comprend également des juridictions de common law offshore. Peter Rosher (Associé, Reed Smith), après avoir mentionné les étapes qu'il est conseillé aux parties de suivre lorsqu'elles examinent la question de savoir si la force majeure, le hardship ou une autre doctrine s'applique à leur contrat, analyse la clause type de la FIDIC dans ses aspects de fond et de procédure, y compris une comparaison avec les clauses équivalentes d'autres contrats types de construction. Enfin, les intervenants font brièvement référence aux nouvelles clauses types de la CCI sur la force majeure et le hardship et donnent des conseils de rédaction pour différents types de contrats (contrats d'énergie, de distribution, de gestion hôtelière, de construction, de vente internationale de marchandises, etc.).

14h00 : *Speakers* :

- Maria Beatriz Burghetto, Independent arbitrator
- Michael Polkinghorne, White & Case
- Dr. Pascale Accaoui-Lorfing, Associate Member CREDIMI
- Peter Rosher, Reed Smith
- Sara Koleilat-Aranjo, Al Tamimi & Company

15h30 : *End of debates*

LA LETTRE DU CREDIMI – n° 7

- **El Futuro del Derecho de las Inversiones en América Latina**, webinaire, 9 juillet 2020.

ASSOCIATION
ANDRÉS BELLO
DES JURISTES FRANCO-LATINO-AMÉRICAINS

WEBINAR (EN/SP)

THE FUTURE OF INVESTMENT LAW IN LATIN AMERICA

BILATERAL INVESTMENT TREATIES • INVESTMENT ARBITRATION
USMCA (T-MEC) • OIL & GAS • HUMAN RIGHTS • MINING • COVID-19

JULY 9, 2020

10AM – 12PM (EASTERN TIME) 9AM – 11AM (MÉXICO) 4PM – 6PM (PARIS)

Attendance is free to all with registration. RSVP at xxx

COORDINATORS



FRANCISCO VICTORIA-ANDREU
(México)
International Arbitrator
VP Association *Andrés Bello*



SÉBASTIEN MANCIAUX (France)
Law Professor / Expert and Counsel in
International Arbitration

SPEAKERS



NATALI SEQUEIRA (Costa Rica)
Team Leader/Legal Counsel at ICSID



CHRISTOPHE BONDY (Canada/UK)
Partner at Steptoe & Johnson LLP
Former Deputy Director of Canada's
Trade Law Bureau



ESTEBAN PERROTTI (Argentina/France)
International Arbitration Advisor



JUAN CARLOS GONZALEZ M. (México)
Litigante in house de operador
petrolero



ALEJANDRO BILBAO LA VIEJA (Bolivia)
Chargé d'Affaires/DCM at the Embassy
of Bolivia in Washington DC



JUAN PABLO ARGENTATO (France)
Counsel – International Court of
Arbitration



HERFRIED WÖSS (Austria/México)
International Arbitrator at
Wöss & Partners



CHRISTIAN CARBALJAL (Peru/Brasil)
Partner of Wöss & Partners S.C.
Arbitration & Trade and Partner of Braz
Gama Monteiro Advogados (BGM) -
Arbitraje & ADRs

SPONSORS



International Centre
for Settlement of
Investment Disputes
WORLD BANK GROUP



TRANSNATIONAL BUSINESS CONSULTING



WÖSS & PARTNERS
ARBITRATION • DAMAGES • INFRASTRUCTURE • ENERGY



Steptoe



TDM
transnational-dispute-management.com



OBEMID

22

Vie des Masters adossés au laboratoire

➤ M2 JAI (Juriste d'affaires internationales)

« En septembre 2019, le Master 2 Juriste d'affaires internationales, sous la direction de M. Manciaux, a ouvert ses portes à 28 étudiants venus de tous horizons optant pour les différents parcours désormais proposés par le master : alternance, stage ou encore mémoire.

Si l'appellation du diplôme a évolué, l'objectif du Master 2 reste inchangé : former des juristes d'affaires internationaux en leur offrant une formation de haut niveau et reconnue en droit des affaires dans ses dimensions européenne et internationale.

L'année a été rythmée par des cours ainsi que des séminaires intéressants et professionnalisants, relatifs au droit des affaires européen et international, dispensés par des universitaires mais aussi par des praticiens.

Certains étudiants ont pu prendre part à certains travaux relatifs au droit spatial dans le cadre de la clinique du droit et d'autres étudiants ont également activement préparé leur participation à différents concours de plaidoirie (Frankfurt Investment Arbitration Moot Court, Vis Moot de Vienne).

Au-delà de la seule formation et même si l'année universitaire a été quelque peu mouvementée en raison de la crise sanitaire, les étudiants de la promotion Lauterpacht, à travers l'Association des Juristes d'Affaires Internationales de Dijon, ont néanmoins pu organiser et participer à divers événements.

Parmi eux : le traditionnel Dîner des anciens, le rendez-vous annuel des anciens du master ou encore la Journée des métiers, l'occasion pour les étudiants du Master 2 de présenter leur formation ainsi que leurs parcours à leurs successeurs mais également de rencontrer des professionnels.

En septembre 2020, la promotion Lauterpacht, fraîchement diplômée, a laissé sa place à la nouvelle promotion Charles Leben à qui elle souhaite beaucoup de réussite. »

Clémence Viennet, doctorante contractuelle au CREDIMI et ancienne étudiante du M2 JAI



Voir le site du master : <https://masterdaii-dicid.u-bourgogne.fr>

Et le blog des étudiants : <https://blog.u-bourgogne.fr/master-ajai/>



Promotion JAI 2019-2020
avec Sébastien Manciaux

► M2 PJS (Professions Juridiques du Sport)



Promotion 2020-2021 avec Cécile Chaussard
et David Jacotot

Conférence Webinaire de l'Association Colosse aux Pieds d'Argile en collaboration avec le Comité Départemental Olympique et Sportif 68, 3 décembre 2020



Annnonce des manifestations à venir

- **L'arbitrage sportif : spécificité et normalité**, sous la direction de David Jacotot, Clotilde Jourdain-Fortier et Gérard Simon, initialement prévu en février 2021 mais reporté à la fin d'année universitaire
- **La protection des données personnelles dans le monde sportif**, sous la direction de Cécile Chaussard, prévu le 2 avril 2021 à Dijon.
- **NewSpace – La nouvelle économie des activités spatiales : enjeux juridiques et éthiques**, sous la direction de Sébastien Manciaux, prévu le 4 juin 2021 à Dijon.
- **Vers un droit matériel transnational de la relation de travail dans le sport ?**, sous la direction de David Jacotot, prévu les 17 et 18 juin 2021 à Dijon.
- **Pays émergents, nouvelle configuration internationale des grands équilibres mondiaux**, sous la direction d'Hélène Tourard, prévu en juin 2021 à Bruxelles.

Missions, consultations, expertises

Cécile Chaussard participe depuis novembre 2020 au groupe de travail réuni par le Ministère des sports dans le cadre de l'élaboration d'un document de référence (AFNOR Spec) dédié au développement de l'Intégrité dans le sport. Le référentiel devrait être livré en juin 2021.

A été nommée, le 10 décembre 2020, en tant que membre du Comité de l'arbitrage sportif français par le conseil d'administration du CNOSF dans le cadre de la réforme de la procédure d'arbitrage dédiée aux litiges sportifs.

A été nommée, le 4 juin 2020, par le Président du Sénat, en tant que membre du Collège de l'Autorité Nationale des Jeux, autorité administrative indépendante en charge de la régulation du marché des jeux, issue de la réforme liée à la privatisation de la FDJ.